

SNTRS

Syndicalisme Recherche

Bulletin de Liaison

Informations

Spécial Chercheurs

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N°2

Mercredi 18 février 1998

7,00fr.

Ce bulletin a été élaboré par le Secteur Chercheur du SNTRS - CGT

SOMMAIRE

Page 1 Editio : le SNTRS-Info Chercheurs
Page 2 Nouveau cap : la Conférence Nationale Chercheur
Page 3 Un DR en grève de la faim au CNRS.

Pages 4-5 Avenir de l'IN2P3
Pages 6-7 La réforme de l'INSERM
Page 8 Le gouvernement et les thésards et post-docs.

EDITO

L'unification des forces de la CGT parmi les chercheurs du CNRS et de l'INSERM entre maintenant dans sa phase concrète. Le premier signe public de ce rassemblement des chercheurs dans le SNTRS-CGT est l'édition de ce numéro du *SNTRS-Info Chercheurs*.

L'intégration des chercheurs dans les sections du SNTRS est en cours, le Bureau du *Secteur Chercheurs* commence à fonctionner. Le secteur, ainsi que le CSN l'a rappelé, a la responsabilité d'aider l'ensemble du syndicat à s'exprimer sur les revendications spécifiques des chercheurs, donc d'élaborer des propositions à mettre en débat dans le syndicat et avec les personnels. Il a aussi pour rôle d'animer l'activité du SNTRS parmi les chercheurs et les doctorants et de créer les conditions de leur participation à l'action pour la satisfaction de leurs revendications et pour la défense de la recherche publique.

Il a également pour tâche de préparer le contenu des *SNTRS-Info Chercheurs* diffusés par le syndicat et d'aider plus généralement à l'expression publique du syndicat sur les questions intéressant les chercheurs.

L'une des tâches essentielles, dans les prochains mois, va être de nous adresser plus particulièrement aux chercheurs et aux thésards pour leur proposer d'adhérer au SNTRS-CGT. C'est un travail qui doit mobiliser l'ensemble des militants du syndicat, chercheurs et ITA.

C'est dans ces conditions que nous œuvrerons efficacement au développement de notre syndicat intercatégoriel, le SNTRS-CGT.

Jean OMNÈS
Secrétaire général

7/11/97 Conférence Nationale Chercheur

La conférence nationale chercheur s'est tenue le 7 novembre 1997 au siège de la CGT à Montreuil. Quarante camarades, chercheurs titulaires, doctorants, hors statuts et des ingénieurs y ont participé. Jean Omnès, secrétaire général du SNTRS-CGT et Michel Pierre, secrétaire général de l'USCA-CGT l'ont présidée et ont introduit les débats. C'est à l'unanimité que les participants ont approuvés le processus de rassemblement au sein du SNTRS-CGT. Ensuite un débat s'est ouvert sur la situation de la recherche et des personnels. Le problème des jeunes diplômés a été particulièrement discuté.

Cette journée constitue un moment important. Elle marque la volonté de travailler au rassemblement intercatégoriel des personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA pour obtenir des avancées revendicatives significatives en particulier au niveau de l'emploi, des qualifications, des salaires. En même temps elle permet une approche spécifique de leurs problèmes par les chercheurs eux-mêmes. Au moment où le SNCS rejoint la FSU en restant un syndicat purement catégoriel, le SNTRS-CGT ouvre une perspective de rassemblement des catégories pour l'action commune. Bien sûr il reste beaucoup à faire, mais une nouvelle donne est en train de se construire et les résultats des élections à l'action sociale qui se sont traduits par un progrès significatif du SNTRS-CGT en même temps qu'ils ont confirmé sa place d'ensemble parmi toutes les catégories sont un facteur encourageant.

Au travail.

Michel Gruselle.

UN DIRECTEUR DE RECHERCHE DU CNRS EN GREVE DE LA FAIM A L'ENS CONTRE L'ARBITRAIRE

Un chercheur, directeur de recherche, de cinquante neuf ans est aujourd'hui contraint, pour défendre ses droits, d'occuper son bureau à l'Ecole Normale Supérieure et à y faire la grève de la faim.

Pour éclairer et comprendre cette situation, il convient de rappeler quelques faits. Ce chercheur, auteur d'une oeuvre scientifique importante de notoriété internationale, est depuis plusieurs années en bute à l'arbitraire de la direction du secteur SPI et de la direction du CNRS.

Ainsi pendant des années le CNRS lui a coupé les moyens de travail sous prétexte qu'il n'appartenait pas à une formation associée. Sa situation dite « d'aide individuelle » ne l'a pas empêché de produire. Le CNRS vient d'être condamné pour ce fait et la cour d'appel du tribunal administratif de Paris a qualifié son attitude de décision relevant d'une « discrimination illégale ». Plus récemment encore, le tribunal administratif vient de donner raison à ce chercheur sur le problème de sa promotion au grade de directeur de recherche première classe. Celle ci proposée par la commission scientifique avait été refusée par la direction du SPI. Le tribunal administratif a annulé la décision du CNRS et ce jugement devrait faire jurisprudence. Quand on sait que l'arbitraire avec lequel agissent les directions de secteur sur les problèmes de promotion, c'est plutôt une bonne nouvelle pour les chercheurs.

Affecté depuis plusieurs années au « Liens », laboratoire situé à l'Ecole Normale Supérieure. Ce chercheur a clairement fait savoir qu'il entendait rester affecté à ce laboratoire. Sans qu'aucun motif professionnel, ni administratif, ni disciplinaire ne soit invoqué, la direction de « liens », avec l'appui de la direction de l'ENS, a exclu ce chercheur du processus de contractualisation. Ce chercheur refuse cette démarche arbitraire. Pour légitimer cette exclusion, la direction du SPI et du CNRS organisent un véritable coup de force. Ainsi la commission 07, réunie à l'automne, discute du problème. Il s'agit, dit-on à la commission, de trouver une solution à l'amiable. C'est si vrai que ne figure pas à l'ordre du jour la prise « d'un avis à la mutation dans l'intérêt de la recherche » (article 58 du statut). Pourtant à la suite de la commission, le secteur SPI saisit la Commission Administrative Paritaire sur la base de l'article 58. Dans ce cas, ne s'agissant pas de sanction l'intéressé n'a pas à être présent ni à être représenté. Suite à la CAP, la direction du CNRS écrit immédiatement au chercheur pour lui annoncer sa nouvelle affectation et lui ordonne de vider les lieux à l'ENS avant la mi-janvier.

Devant l'arbitraire flagrant, devant une sanction camouflée en « affectation dans l'intérêt de la recherche », l'intéressé introduit un recours en référé au Tribunal Administratif et demande une suspension de la décision prise. Devant le silence de la direction, ce chercheur a décidé d'occuper son bureau et d'y faire la grève de la faim.

La CGT apporte son soutien à ce chercheur et demande que cette mutation arbitraire soit levée et que s'engage une discussion sérieuse où soient respectés le droit et les intérêts scientifiques de ce chercheur.

Laisser faire serait admettre l'arbitraire total dans l'affectation des chercheurs. La direction qui cherche à réorganiser en profondeur les laboratoires, s'attaque à quelques cas où elle espère l'emporter pour l'exemple et l'étendre ensuite dans le cadre de sa politique de restructuration.

Dernière nouvelle

La direction du CNRS a enfin reçu le 19 janvier une délégation du SNTRS-CGT accompagnée par un représentant du SNCS. Nous avons souligné avec fermeté la nécessité d'annuler la décision de mutation. C'est le seul moyen de reprendre avec l'intéressé un dialogue rompu du seul fait de l'attitude de la direction. Pour finir de remettre les pendules à l'heure nous avons aussi demandé à la direction de revenir sur son refus depuis 1992 de promouvoir Michel Deza malgré le classement favorable de sa commission.

Le 22 janvier Michel Deza a reçu une lettre du Directeur Général lui annonçant que sa mutation (arbitraire) était retirée et qu'elle reprendrait la dialogue avec lui quand il serait rétabli. Michel Deza a donc décidé de cesser sa grève de la faim et a été hospitalisé.

Nous espérons qu'il sera bientôt rétabli et que cette première victoire pourra être consolidée quant à son affectation et à sa promotion.

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SNTRS - C. DETRAZ (IN2P3)
SUR L'EVOLUTION DE L'IN2P3 (5 Janvier 1998)

SNTRS : Nous avons trouvé la méthode d'annonce par les journaux de la volonté ministérielle un peu cavalière pour les personnels concernés. Une explication des intentions réelles du ministre au travers des organismes aurait été préférable. Après discussion dans les laboratoires avec les élus et les personnels notre position est la suivante : nous refusons toute fusion avec le CEA, nous refusons tout détachement organique de l'IN2P3 du CNRS. Nous sommes pour un développement des collaborations avec les équipes du CEA et pour des projets communs. Elles sont motivées par :

- la nécessité d'une grande liberté en recherche fondamentale (le CEA a pour vocation principale la recherche appliquée)
- le CNRS a vocation à couvrir tous les champs de recherche fondamentale
- l'interdisciplinarité est essentielle : lien avec physique atomique, physique du solide, biologie, théorie,
- le lien avec l'université.

Quels sont les projets réels concernant l'IN2P3 ?

C. DETRAZ : La méthode ne me gêne pas particulièrement, la question est de savoir quand il faut rendre publique une idée nouvelle : quand elle est encore mal définie, ou bien quand les grandes lignes sont déjà décidées ? Mais je partage vos préoccupations et appréciations sur le long terme. Le ministre constate qu'il y a 17 EPST, 5 EPIC, c'est trop. Le système est foisonnant mais anarchique et non-optimisé. Certains organismes font un peu ce qu'ils veulent. Concernant le nucléaire, selon le ministre la situation n'est pas saine. Des contacts bilatéraux ont eu lieu, notamment entre l'IN2P3 et la DSM, mais pas de réunion de travail et c'est très bien ainsi. Selon nous le nucléaire n'existe pas, c'est l'IN2P3 qui existe et on ne voit pas très bien suivant quel pointillé il faudrait découper. Actuellement il n'y a pas de texte, il n'y a pas de proposition. Il faut donc réfléchir. Nous avons un délai de quelques mois. Je ne ferai pas de texte de proposition de l'IN2P3 mais je demande que les labos discutent. Premiers éléments de réflexion de l'IN2P3 :

-Le rattachement de l'IN2P3 au CEA serait mauvais, mais à cet égard la disparité des statuts des personnels n'est pas le problème fondamental. Ceci dit peu de gens sont pour l'absorption par le CEA. Madame Bréchnac, au CA du CNRS a d'ailleurs dit que la fusion CEA-IN2P3 n'était pas à l'ordre du jour.

-Il y a une vraie valeur ajoutée à mettre les moyens en commun : meilleure visibilité scientifique, cohérence plus grande DSM-IN2P3. Bien sûr on le fait déjà mais on peut améliorer ça : on peut mettre en place des binômes de directeurs, approfondir des laboratoires communs (CCIN2P3 par exemple géré actuellement sur un contrat IN2P3-DAPNIA mais qui pourrait devenir plus commun), alléger la règle de 50%-50% de financement de ces labos. Sur l'électronucléaire c'est la dispersion totale : DRN, DCC, etc... On pourrait créer un vrai labo sans murs dans le cadre du programme GEDEON.

-Autre idée : faire une proposition de mise en cohérence de nos actions au travers d'une structure commune. Dans la réalité l'IN2P3 et la DSM ont souvent des stratégies convergentes (GANIL, etc...), mais parfois divergentes (DSM->CEBAF IN2P3->HADES). Si on allait vers une

cohérence plus grande on répondrait aux préoccupations de fond du ministre. Après discussion dans les labos, dans 2 mois, l'IN2P3 exprimera des propositions au travers d'un texte. Par ailleurs la volonté centralisatrice du CNRS est très pénalisante. L'IN2P3 n'a plus aujourd'hui la gestion des emplois, il n'a donc plus les moyens de planifier les programmes ou actions qu'il a définies sur plusieurs années.

SNTRS : Un détachement de l'IN2P3 du CNRS ne résoudrait pas ce problème, car on peut difficilement penser que les arbitrages internes au CNRS sur les budgets et emplois soient menés sans l'accord du ministère. Un IN2P3 autonome serait de toute façon suspendu aux dotations ministérielles. D'autre part pour ce qui est des personnels l'appartenance à un organisme comme le CNRS ouvre des possibilités plus grandes pour la mobilité.

C. DETRAZ : Je reconnais en effet le rôle du ministère, mais je ne suis pas pour une sortie du CNRS, contrairement par exemple à P. Lehmann qui y était plutôt favorable.

SNTRS : A propos d'autonomie, la marge d'initiative des laboratoires s'est fortement réduite ces dernières années. Si on ne rentre pas dans les grands axes de l'IN2P2 : pas de financement. Il y a des risques de fossilisation à terme. Pour reprendre l'idée du ministre sur l'initiative et la créativité des chercheurs, même si la contrainte budgétaire est forte la volonté politique d'encouragement à l'initiative devrait se traduire par une part de financement décidée au niveau du laboratoire.

C. DETRAZ : La contrainte budgétaire a effectivement laminé l'initiative au niveau des labos. Deux mesures ont été prises :

- Renouvellement (par rapport à 97) d'une ATP blanche (1.5 MF) pour des opérations résolument hors programme, avec l'aval du directeur de labo. En 1997 l'essentiel des demandes a été satisfait.

- Budget 98 : priorité à la reconstitution des moyens des labos. La somme globale augmente et la répartition sera différente. Il n'est pas justifié que d'un labo à l'autre le rapport kF/chercheur varie d'un facteur 3. La gestion des labos est par ailleurs facilitée par l'autonomie de gestion des emplois. Au travers de la centralisation on aboutit à la déresponsabilisation des laboratoires.

SNTRS : l'IN2P3 emploie 30 CDD pour la construction du LHC (CDD de 3 ans renouvelables 1 fois). Indépendamment de la genèse de ces contrats, il nous semble que leur caractère précaire n'est pas justifié ni pour les gens qui les occupent (AI,IE,IR), ni par la limitation en temps qui est d'ailleurs intrinsèque à tout programme de recherche, ni par les besoins en compétences dans les domaines concernés qui sont durables (R&D, accélérateurs, vide, cryogénie, etc...). L'IN2P3 devrait donc revendiquer publiquement sa volonté de stabiliser ces postes sur des emplois de titulaires.

C. DETRAZ : Les CDD LHC ont permis de débloquent une quarantaine d'emplois gelés qui se seraient évaporés

autrement. Nous avons donc eu raison de recourir à ces contrats. Ca ne me gêne pas d'avoir 1% d'emploi public en CDD pour des compétences temporaires. Ceci dit si on pense (c'est mon cas) qu'il y a un avenir dans le développement et la construction d'accélérateurs nous aurons besoin de ces personnes (plus les personnes d'ailleurs que les postes), nous espérons bien recruter certains de ces CDD.

SNTRS : Alors pourquoi ne pas le déclarer dès aujourd'hui ?

C. DETRAZ : Parce qu'on imputerait ces titularisations sur le contingent de postes titulaires mis au recrutement : nous perdriions des emplois.

SNTRS : Mais la situation sera identique dans quelques années quand l'IN2P3 voudra recruter certains de ces CDD. Il vaudrait mieux prendre les devants et revendiquer ces postes de manière offensive.

C. DETRAZ : nous verrons quand ce sera le moment !

SNTRS : Vous avez restructuré le labo du Collège de France. Quelle est actuellement la situation : statut du labo, rattachement des équipes aux thèmes de recherches ? Y a-t-il des chercheurs "en l'air" ?

C. DETRAZ : il y a 2 grands thèmes de recherches, et les équipes se sont formées autour de ces thèmes, une partie de DELPHI a par exemple rejoint les Astroparticules. La configuration des équipes est donc maintenant stable. Le laboratoire a un statut d'UMR. Seules 2 personnes n'avaient pas trouvé d'affectation : Parisi qui est théoricien, et dépend de SPM, dont l'affectation est en cours, Maillard qui est aujourd'hui à l'IDRIS et qui n'a pas encore d'affectation définitive.

REFLEXIONS EXPRIMEES DANS L'ASSEMBLEE DE COMPTE RENDU DU 7/11/98

- Il est probable que des modifications importantes interviennent dans l'organisation de l'IN2P3 même s'il ne s'agit pas d'une fusion. Il faut donc être très attentif et participer (voire susciter) les discussions dans les labos.

- Une restructuration a déjà eu lieu au DAPNIA, elle s'est soldée finalement par une perte d'emplois au travers de reconcentrations et de mises en commun. Un rapprochement organique du CEA et de l'IN2P3 ne risque-t-il pas de conduire à des effets similaires, surtout quand on connaît l'aptitude du CEA à rendre des emplois ?

- Les changements envisagés concernent surtout les étages de direction et les échelons où se prennent les décisions stratégiques. Il serait dangereux que ces évolutions conduisent encore à un affaiblissement du rôle des instances collectives élues (Commission, conseils de labos, etc...), surtout dans un cadre de resserrement des thèmes scientifiques,

- Le constat sur les 17 EPST et 5 EPIC est avant tout administratif et renvoie à la volonté des gouvernements précédents de réduire le nombre d'établissements publics. En fait les seules vraies questions sont :

* quel doit être le poids de la physique nucléaire

* y a-t-il des gâchis, ou une dispersion des forces ?

Il est tout à fait possible à partir de ces questions de développer les collaborations CEA-IN2P3 sans bouleverser les structures, ce qui conduit en général à un gâchis en terme de temps (exemple du CEA). De ce point de vue l'existence de 2 organismes n'est pas aberrante et constitue plutôt une richesse puisque leur vocation est différente. Même si un organisme a une vocation plutôt appliquée, et un autre plutôt fondamentale, il est dangereux de spécialiser à outrance, et il est nécessaire que recherches fondamentale et appliquée puissent se développer dans le même organisme même si c'est des degrés divers.

CDD LHC :

Tout en n'ayant aucun argument de fond pour le type précaire de ces emplois, C. Détraz se refuse à en demander la titularisation. Il poursuit ainsi la ligne d'un éditorial de la "Lettre des départements..." dans lequel il justifiait ces postes sur la base de la multiplicité des types de recrutements.

RESTRUCTURATION LPC du Collège de France :

Apparemment C. Détraz n'a pas dit que la vérité. Le labo est passé de 80 à 40 personnes. Le statut d'UMR n'a pas été ratifié par le CA du Collège de France qui se donne 1 an de réflexion avant de prendre des décisions. Certaines lettres de mutation (mutation de Maillard à l'IDRIS) n'auraient pas en fait eu l'aval du Directeur Général. Le statut du labo est donc particulièrement bancal et des recours en Conseil d'Etat sont entrepris. Le problème fondamental du LPC réside dans le fait qu'il est lié à la chaire occupée par Froissart au Collège. Après le départ de Froissart le Collège ne souhaite pas renouveler une chaire de physique nucléaire et des particules. Deux solutions étaient alors possibles :

- sortie du LPC du Collège

- extinction du laboratoire dans sa forme actuelle

C'est la deuxième solution qui a été choisie par l'IN2P3.

Cette expression du « Secteur chercheur » est l'objet de débats contradictoires dans la Section Nationale Inserm. Le prochain Bulletin (BRS) adressé à tous les adhérents du SNTRS-CGT sera le lieu d'un débat sur cette question.

Réforme de l'Inserm: Mainmise du Ministère sur l'Institut

Le projet ministériel de modification du décret organique de 1983 modifie en profondeur les missions et l'organisation de l'Institut. Il est surprenant qu'un tel document ne soit pas accompagné d'aucun texte exposant les motifs de la réforme et les objectifs poursuivis.

L'article 1er du projet insère en préambule de l'article 3 du décret de 1983 le paragraphe suivant: « Dans le cadre de la politique scientifique définie par le gouvernement et des grandes orientations en matière de santé débattues par le Parlement, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur, les autres organismes publics de recherche et les centres hospitaliers universitaires, l'Inserm a pour missions : ». Cet article fait à lui seul du projet un véritable contrat d'objectif permanent qui enferme l'ensemble des activités de l'organisme dans le carcan des orientations gouvernementales. Il retire toute autonomie à l'Inserm dans l'élaboration de sa politique scientifique et fait de l'institut une agence de recherche biomédicale chargée de mettre en œuvre les objectifs définis par le pouvoir politique. Or, les grandes orientations en matière de santé que le parlement vient de définir pour 1998 se réduisent à l'application du plan juppé renforcé. C'est à dire que la recherche biomédicale devra s'aligner sur une politique de restriction des dépenses de santé basée sur une vision purement comptable et non sur les besoins de la population. Et comme le contrat d'objectifs de Cl Griscelli, ce projet offre la perspective d'assujettir la recherche aux services hospitaliers.

Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces orientations, le Ministère

1- accroît les prérogatives du Conseil d'administration.

Le CA décidera de « la création, modification ou suppression de directions ou services, de départements, de programmes et d'instituts nationaux... la politique de recrutement des personnels et à la répartition des moyens ». Ainsi le Ca devient l'instance fondatrice de la politique scientifique. Mais sa composition est à peine modifiée et l'on ne voit pas comment cette docte assemblée, souvent léthargique, composée en majorité de non spécialistes pourrait jouer ce rôle. D'autant plus qu'il ne se réunira que trois fois l'an. Il continuera d'être une chambre d'enregistrement des décisions ministérielles.

2-réduit les prérogatives du Conseil scientifique.

Le Cs n'est plus l'instance de réflexion et de proposition de l'Institut en matière de politique scientifique. L'étude de la situation et des perspectives de développement dans le domaine de la recherche biomédicale n'est plus de son ressort. Il n'est plus consulté sur les créations d'emplois de chercheurs ni sur les créations de filiales et les prises de participation. Son rôle stratégique se réduit à la production d'un rapport de conjoncture et prospective. Alors qu'il aura à évaluer les Ifr il ne se réunira au minimum que deux fois au lieu de trois actuellement.

3-réduit le rôle des Css.

Les Css se voient retirer tout rôle d'animation de la recherche dans leur secteur de compétence.

4-réduit le rôle de la Direction générale.

Le Dg se voit encadré par des Directeurs scientifiques nommés par le ministre. Ces Directeurs scientifiques peuvent s'entourer d'adjoints qu'ils choisissent eux-mêmes.

Le texte du projet présente des zones de flou et des contradictions qui prêtent à des interprétations multiples.

Ainsi les instituts nationaux ne sont nullement définis. Les départements sont définis soit comme des structures organisant des unités de recherche ou des services communs (art 2) soit comme des structures regroupant des ensembles cohérents d'activités relevant de plusieurs commissions (art 18-2). Or, il est nulle part spécifié quelle fonction auront ces départements. Rappelons que lors des rencontres préliminaires avec le ministère, ce dernier avait marqué sa volonté d'organiser les jurys d'admissibilité au niveau des départements. Or la formulation floue de l'art 7-5 « Le Cs est consulté sur la répartition des emplois de chercheurs à pourvoir » laisse entendre que l'objectif n'est pas abandonné. Ces départements sont créés par le Ca d'après l'art 5, mais d'après l'art 18-2 c'est le Dg qui les crée après consultation du Ca. L'organisation de l'Inserm se calque sur celle du Cnrs avec la création d'Upr, d'Umr, et d'Ura. Mais, d'après le texte seules les Upr sont évaluées par les Css et le Cs, comme si l'institut n'avait plus rien à voir dans l'évaluation des structures mixtes auxquelles il a conféré un label. Oubli ou acte délibéré?

En plus d'une volonté de dirigisme et de pilotage très évidente, ce texte par ses imprécisions donne l'impression de ne pas tout dire comme si les objectifs du Ministère allaient bien au delà du contenu du texte.

Le Ministère a départementalisé l'Inra car l'activité de cet Epst est presque entièrement finalisée et tournée vers le transfert. La départementalisation de l'Inserm procède de la même logique : Structurer la recherche biomédicale pour la finaliser. Mais ce processus de départementalisation n'est il pas aussi un moyen de restructuration du système de recherche. Pour Allègre, il y a trop d'organismes de recherche, il faut les regrouper! L'organisation en départements des organismes peut permettre de redéfinir les zones de compétences de chaque organisme par le transfert et le regroupement de départements de différents organismes.

La contractualisation avec l'université est un outil puissant de redéploiement des unités. Les équipes et les chercheurs hors thèmes prioritaires risquent de se voir exclus du processus de contractualisation. Ceci n'est pas une vue de l'esprit, mais la réalité de la contractualisation menée au Cnrs notamment en région parisienne.

Pour le Ministère, c'est ce qui justifie sa réforme, l'Institut est trop tourné vers le fondamental et insuffisamment vers les problèmes de santé!

Mais qui oriente la recherche des laboratoires de l'Institut? L'organisme est il réellement maître de sa politique scientifique, quand près de 60% des financements des laboratoires sont extérieurs. Le poids sans cesse croissant de ces financements a favorisé certaines recherches au détriment d'autres. Sur plusieurs années, cela a abouti à la marginalisation et à la disparition de disciplines. Et le Ministère accroît ce déséquilibre en créant des Gip (centre national de séquençage, centre national de génotypage) à vocation finalisée calés sur les orientations définies par l'Afm.

La recherche ne peut être indépendante de la Société, mais doit être indépendante du pouvoir politique. Afin que l'Inserm réponde à l'ensemble des besoins de recherche en Santé, nous pensons qu'il n'y a nul besoin de placer l'Institut sous l'autorité directe du Ministère et de recentrer l'ensemble de son système de recherche.

A cette fin, le Sntsr-Cgt pense que l'Inserm doit développer les recherches dans les domaines du handicap, du génie biologique et médical, des sciences humaines et sociales, des sciences du comportement, domaines dans lequel il est peu ou pas présent. Mais ceci requière des moyens financiers supplémentaires. Le Ministère veut imposer sa réforme sans débat avec les personnels de l'Institut. Il y a d'autres choix pour l'Inserm que le dirigisme et la finalisation à outrance. Ce projet de réforme est lourd de dangers pour l'avenir scientifique de l'Institut.

La parole est à ceux qui font la recherche dans les laboratoires!

Le Sntsr-Cgt appellent les personnels à participer à toutes les actions qui s'opposeront à ce projet, afin de maintenir à l'Inserm une recherche de haut niveau qui la mette en situation de répondre aux grands défis de santé.

Thésards et post-docs où en est le gouvernement ?

L'emploi précaire continue à se développer parmi les chercheurs et les enseignant-chercheurs. Cet été, lors de la table ronde sur l'emploi scientifique organisée par le Ministère, la CGT a vigoureusement dénoncé la situation d'une partie des thésards et le développement sauvage du post-doctorat. D'autant que de nombreux docteurs avec ou sans post-doc se retrouvent chômeurs, la Recherche à cet égard n'étant pas un secteur protégé de la Société.

En novembre et décembre 1997 le Ministère a enfin fait connaître ses orientations pour la thèse et l'accès des jeunes scientifiques à un emploi.

Le Ministère reprend notre suggestion de créer une structure commune pour gérer les thésards quelque soit l'origine du

financement : allocations ministérielles, autre fonds publics, fondations et entreprises.

Le Ministère veut interdire aux EPIC (CEA, EDF,...) de financer des thèses. Il avait même envisagé d'interdire aux EPIC d'accueillir des thésards! Maintenant il essaie de réduire le nombre des thèses (quelque soit la source de financement) en acceptant seulement celles qui seraient préparées dans des structures mixtes avec une université. Prépare-t-il la même opération dans le futur pour les équipes de l'INSERM et du CNRS?

Le Ministère demande aux EPIC et aux entreprises d'accueillir des post-docs financés sur des fonds publics plutôt que des thésards. Le Ministère veut utiliser les postes atermes en faveur de titulaires de thèses qui préparent des concours des Universités et des EPST.

Le Ministère répond à des problèmes réels.

*La situation de certains thésards recevant des libéralités sans protection sociale ou ne recevant aucune rémunération est scandaleuse.

*Certaines thèses dans les EPIC ne correspondraient pas à des travaux de recherche (comme c'est le cas depuis longtemps en médecine). De plus les responsables officiels de ces thèses sont en

général des prête-noms universitaires ou chercheurs des EPST.

*Les entreprises et les EPIC embauchent de préférence des jeunes sortant des Grandes Ecoles et sans formation pour la recherche plutôt que leurs thésards.

*La transition entre la thèse et l'embauche dans les Universités et les EPST n'est pas organisée. C'est la jungle.

Mais les solutions du Ministère sont inacceptables.

*Le financement public des post-docs n'est pas une réponse adaptée face à l'attitude des EPIC et des entreprises qui embauchent peu de thésards. En fait le Ministère organise l'allongement de l'emploi précaire. Nous sommes contre ces post-docs financés par des fonds publics dans les entreprises.

*Il n'est pas juste d'empêcher les EPIC de participer au financement des thèses dans la mesure où leurs labos prennent leurs responsabilités d'encadrement comme dans les EPST et les Universités.

*Le financement public de la période entre la thèse et l'embauche dans les EPST et

les Universités doit être soumis à des conditions strictes pour éviter que ce financement s'allonge et concurrence les grades de CR2 et de MC2.

*La question du travail bénévole pendant la thèse doit faire l'objet d'un débat.

Il est urgent que le Ministère ouvre des négociations avec les organisations syndicales concernant le financement des thèses et la préparation des concours. Nous lui demandons aussi de reconsidérer sa position sur les post-docs dans les entreprises et les EPIC.